

Rés : 103-07-12 ADJUDICATION DE LA VENTE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Tourville a procédé à la vente par soumission de son immeuble sis au 736 rue Principale à Tourville;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue de [REDACTÉ] est la seule soumission qui a été déposée et qu'elle est conforme au devis de soumission;

CONSIDÉRANT QUE cette offre est avantageuse pour la municipalité de Tourville;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de la conseillère Luce Morneau, appuyé par le conseiller Benoit Dubé et résolu unanimement Que : la municipalité de Tourville accepte l'offre de [REDACTÉ] au montant de 6 522.11\$. Que le maire, Monsieur Michel Anctil et le directeur général, Monsieur Normand Blier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat de vente et tous les documents donnant plein effet à la présente.

ADOPTÉ

Rés : 104-07-12 SIGNATAIRES DE L'ENTENTE SUR LES DROITS D'UTILISATION DES ORTHOPHOTOGRAPHIES ET PHOTOS NUMÉRIQUES AÉRIENNES DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE les MRC Bellechasse, des Etchemins, de l'Islet, de Montmagny, de la ville de Lévis et l'Agence de Mise en valeur des forêts privés des Appalaches ont requis, en 2010, un projet régional d'orthophotographies à une résolution de 30 centimètres en période de feuillaison avec un produit en couleur et en infrarouge ci-après appelé «Projet régional des Appalaches»;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de la Chaudière-Appalaches a coordonné le Projet régional des Appalaches et que l'Agence de mise en valeur des forêts privés des Appalaches a été mandaté comme porteur de dossier notamment pour la recherche de partenaires et la diffusion des données;

CONSIDÉRANT QUE L'Acheteur ou l'Utilisateur souhaite obtenir le droit d'utiliser les données visées par la présente entente dans le cadre de ses activités;

CONSIDÉRANT QUE le Propriétaire est disposé à accorder à l'Acheteur ou à l'Utilisateur les droits d'utilisation des données visées par la présente entente sous réserve de «L'entente sur les droits de propriétés et d'utilisation des orthophotographies et photos numériques aériennes des territoires des MRC de Bellechasse, des Etchemins, de l'Islet, de Montmagny et de la Ville de Lévis»;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de la conseillère Francine Fournier, appuyé par le conseiller Mario Gagnon et résolu unanimement Que : la municipalité de Tourville désigne le directeur général, Normand Blier, à signer l'entente sur les droits d'utilisation des orthophotographies et photos numériques aériennes du territoire de la MRC de l'Islet.

ADOPTÉ

Rés : 105-07-12 SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA MRC DE L'ISLET

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Tourville souhaite adhérer à l'entente intermunicipale en inspection régionale concernant l'application du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, le règlement sur les puits d'alimentation en eau potable et l'émission des permis et certificats pour l'année 2012 seulement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Tourville accepte les conditions de l'entente intermunicipale en inspection régionale;

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités membres de l'entente intermunicipale en matière d'inspection régionale doivent accepter par résolution l'adhésion de la municipalité de Tourville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Joncas, appuyé par le conseiller Benoit Dubé et résolu à l'unanimité que la municipalité de Tourville demande son adhésion à l'entente intermunicipale en matière d'inspection régionale pour l'année 2012 seulement et accepte les conditions. La municipalité de Tourville fera partie des municipalités du groupe A, tel que décrit à l'article 1 de l'entente intermunicipale en inspection régionale de la MRC de l'Islet.

ADOPTÉ

Rés : 106-07-12 NOMINATION D'UN INSPECTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Tourville a adhéré à l'entente intermunicipale en inspection régionale concernant l'application du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, le règlement sur les puits d'alimentation en eau potable et l'émission des permis et certificats pour l'année 2012 seulement;

CONSIDÉRANT QUE pour donner plein effet à la présente entente et pour appliquer la réglementation, la municipalité doit nommer un inspecteur municipal;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de la conseillère Francine Fournier, appuyé par le conseiller Mario Gagnon et résolu unanimement Que : la municipalité de Tourville nomme Monsieur Yan Chartrand comme inspecteur municipal pour l'application du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, le règlement sur les puits d'alimentation en eau potable et l'émission des permis et certificats.

ADOPTÉ

Rés : 108-07-12 DEMANDE D'AUTORISATION CLUB DE VTT LES DÉFRICHEURS DE L'ISLET-SUD

Sur une proposition de la conseillère Luce Morneau, appuyé par le conseiller René Joncas et résolu unanimement Que : la Municipalité de Tourville autorise le club de VTT Les Défricheurs de l'Islet-Sud d'organiser un drag de VTT sur l'ancienne piste d'avion le 8 septembre 2012.

ADOPTÉ

Rés : 109-07-12 PROJET ÉOLIEN DE SAINTE-LOUISE

ATTENDU QUE la MRC de L'Islet prévoit signer une entente de participation avec Innergex Énergie Renouvelable pour la réalisation et l'exploitation d'un parc éolien communautaire, en vertu de la compétence donnée à l'article 111 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c. C-47.1);

ATTENDU QUE dans le cadre de ce projet, la MRC de L'Islet devra emprunter sa mise de fonds en mettant en garantie la richesse foncière des municipalités de son territoire;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 188 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1), la municipalité peut se retirer de ce projet;

ATTENDU QUE le projet de règlement no 02-2012 de la MRC de L'Islet prévoit que chaque municipalité participante peut accepter différentes options quant à son niveau de participation dans le projet, lequel déterminera la hauteur des contributions éventuelles de la municipalité aux dépenses du parc éolien, le niveau de redevances que la MRC lui versera sur les bénéfices nets du parc éolien, ainsi que le nombre de voix attribué à son représentant au conseil de la MRC;

ATTENDU QU'un premier lot de 300 parts, sur les 500 parts totales de la MRC dans le projet, est réparti entre les municipalités participantes au prorata de la population en vigueur pour l'année 2010;

ATTENDU QU'un 2^e lot de 100 parts sur 500 est offert à toutes les municipalités participantes au prorata de la richesse foncière uniformisée en vigueur pour l'année 2010;

ATTENDU QUE les parts non réclamées dans le 2^e lot seront redistribuées automatiquement entre les municipalités adhérant au 2^e lot, au prorata de la richesse foncière uniformisée en vigueur pour l'année 2010;

ATTENDU QUE les 100 parts du 3^e et dernier lot sont offertes à toutes les municipalités participantes au prorata de la richesse foncière uniformisée en vigueur pour l'année 2010;

ATTENDU QUE les parts non réclamées dans le 3^e et dernier lot seront redistribuées automatiquement entre les municipalités adhérant au 3^e lot, au prorata du nombre de parts qui leur ont été offertes dans ce lot;

ATTENDU QUE le nombre de parts résultant de cette opération de répartition constituera la participation de chaque municipalité pour toute la durée de l'exploitation du parc éolien, jusqu'à l'expiration du contrat d'achat d'électricité par Hydro-Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Luce Morneau, appuyé par le conseiller Mario Gagnon et résolu que :

- 1) Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- 2) Ce conseil accepte que la municipalité de Tourville participe au projet de parc éolien communautaire de Sainte-Louise, selon les termes du projet de règlement 02-2012 de la MRC de L'Islet;
- 3) Ce conseil demande que la participation de la municipalité de Tourville dans le projet comprenne des parts issues du premier bloc de 300 parts minimales ainsi que des parts issues du 2^e bloc de 100 parts optionnelles et du 3^e bloc de 100 parts optionnelles;
- 4) Ce conseil énonce sa volonté que la municipalité obtienne des parts supplémentaires résiduelles issues du 2^e bloc, advenant que certaines parts ne soient pas réclamées par des municipalités admissibles.

ADOPTÉ

Rés : 110-07-12 APPUI AU TRANSPORT ADAPTÉ L'ISLET-SUD POUR SON PROJET DE TAXI

CONSIDÉRANT QUE le Transport-Adapté & Collectif l'Islet-Sud projette de faire la demande d'un permis de taxi pour besoin particulier auprès de la Commission des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce permis permettra à l'organisme de combler un besoin de façon individuelle et principalement aux personnes en fauteuil roulant;

CONSIDÉRANT QUE pour combler ce besoin, l'organisme devra acquérir un véhicule de type fourgonnette accessible aux personnes en fauteuil roulant;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est accessible à une aide financière au programme du ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de la conseillère Francine Fournier, appuyé par le conseiller Benoit Dubé et résolu unanimement Que : la municipalité de Tourville appui le projet de demande de permis de taxi et d'acquisition d'un véhicule dans le but d'augmenter son offre de services.

ADOPTÉ

Rés : 111-07-12 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS

Sur une proposition du conseiller René Joncas, appuyé par le conseiller Benoit Dubé, il est résolu à la majorité des conseillers que la liste des comptes du mois soit adoptée.

Je, Normand Blier, secrétaire trésorier, certifie sous mon serment d'office, qu'il y a les crédits nécessaires disponibles au budget pour le paiement des comptes au montant de : **72 064.92 \$**

VARIA

a) AFFICHE 9-1-1

Le Maire présente deux soumissions que la MRC a demandée dans le cadre d'un achat collectif pour le projet régional d'affichage des numéros civiques des propriétés situés en dehors du périmètre urbain. (Projet 9-1-1). Une décision sera prise par le Conseil des Maires.

b) AVIS DE MOTION

Avis est par la présente donné par le conseiller René Joncas qu'un règlement établissant un Service de sécurité incendie sera adopté lors d'une séance ultérieure de ce Conseil.

René Joncas, Conseiller

CORRESPONDANCES

Liste de la correspondances

RIGDIS	Infos Éco-Centre
FQM	Compressions annulés dans les programmes forestiers
MRC de l'Islet	Entrée en vigueur du règlement numéro 04-2011 relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privés
Ministère de la Justice	Hausse de la contribution pénale
ROHQ	Importance des OMH dans les municipalités
Fabrique de Tourville	Lettre de remerciements
Mun. De Tourville	Journée familiales & des nouveaux arrivants (11 août)

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire répond à toutes les questions venant du public.

Rés.: 112-07-12 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition de la conseillère Francine Fournier, appuyé par le conseiller Benoit Dubé, il est résolu unanimement que la séance soit levée.

ADOPTÉ

Je, Michel Anctil, Maire, atteste, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Michel Anctil
Maire

Normand Blier
Directeur-général, Secrétaire-trésorier